Orléans (45) : placé dans un hôtel par le conseil départemental, le mineur étranger aurait commandité le viol de la réceptionniste

29/11/2017 à 12h23

C’est une pénible affaire de viol, dont aura à connaître la cour d’assises des mineurs du Loiret, aujourd’hui et demain. Un dossier jugé à huis clos puisqu’au moment des faits, l’accusé était âgé de 16 ans.

Le 2 mars 2016, une jeune étudiante en droit de 21 ans a été abusée sexuellement dans la chambre d’un hôtel orléanais, où elle exerçait parallèlement le métier de réceptionniste, afin de financer ses études.

Il est apparu rapidement que le viol aurait été commandité par un mineur étranger isolé de 17 ans, qui avait séjourné dans cet hôtel dans le cadre d’un placement par le conseil départemental. Son comportement déplacé et agressif, à l’égard de la victime qui avait dénoncé ses agissements répétés, lui avait valu d’en être exclu. Il aurait alors demandé à son ami, resté à l’hôtel, de le venger, lui promettant, en échange, une somme de cent euros.

C’est dans ce contexte que l’étudiante a été abusée sexuellement. Cependant, le 26 avril 2016, l’auteur du viol, qui venait d’agresser une gardienne de prison, a mis fin à ses jours en se pendant dans sa cellule de la maison d’arrêt de Tours.

De fait, seul le présumé commanditaire du viol est poursuivi, en qualité de complice, devant les assises de mineurs. Le

jeune accusé nie avoir donné des instructions à l’agresseur afin qu’il viole la jeune femme.

Il est passible de vingt ans de réclusion. Une peine maximum susceptible d’être diminuée de moitié, si la cour retient l’excuse de minorité.

Source

Merci à **Lilib**